



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-074

Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'interdiction de circuler rue de la redoute depuis le pont biais du fait des travaux de création du carrefour. Il convient de remettre le chemin de terrefort en double sens : temporairement, jusqu'au 31 octobre.

Vu : l'arrêté de la ville de saint André de Cubzac n° 23-232 du 22 août 2023

ARRETE

ARTICLE 1 - afin de pouvoir fluidifier le trafic suite aux travaux cités ci-dessus, et afin d'être en concomitance avec la décision de la ville de Saint André sur le chemin de Labry, la circulation sur le chemin de terrefort est mise en double sens jusqu'au 31 octobre 2023

ARTICLE 2 - Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires.

ARTICLE 3 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,

Fait à Cubzac les Ponts, le 31 août 2023
Pour le Maire et par délégation du Maire
Jean-Pierre PRAT : 3ème adjoint